

ANNAPOLIS : deux États pour un peuple ?

Jacques Amar

Maître de conférences

en droit privé, Université

Paris-Dauphine.

« **D**eux États pour un peuple », c'est par ce

titre légèrement provocateur que le chroniqueur du journal *Yediot Aharonot*, U. Orbach, rendait compte des négociations entre Israéliens et Palestiniens et plus précisément de la conférence d'Annapolis dans un article en date du 1^{er} décembre 2007. A ses yeux, les Palestiniens ne seraient pas du tout intéressés par le principe de deux États pour deux peuples, pour reprendre le slogan classique qui accompagne les négociations depuis les accords de Oslo. Ils estimeraient que les Juifs ne méritent pas leur État en tant que tels de sorte que la discussion sur le principe des deux États a pour visée la création d'un État pour les Palestiniens et d'un État pour les Arabes israéliens. C'est ce qui explique pourquoi ils ne peuvent en aucune manière reconnaître le caractère juif de l'État d'Israël.

Comme l'écrit cet auteur, « regardez la réaction des Palestiniens et de leurs supporters en Israël, quand on leur demande de reconnaître Israël comme un État juif pour les besoins de la paix. A ce point, ils sont d'accord pour leur État, sans Juif et sans implantation, mais ils trouvent quand même cela difficile. Ils veulent un État qui sera uniquement pour eux et un autre, pour les Juifs et les Arabes, c'est-à-dire, Isratine ».

On pourrait sourire devant le caractère polémique du propos (qui tranche sur le ton ambiant des négociations) face à la rhétorique sur la « chance historique » de disposer de deux leaders affaiblis pour aboutir à un accord sur des

sujets aussi importants que les futures frontières des « deux Etats », à la satisfaction des donateurs du club de Paris (au fait, les Palestiniens ont du répartir bien déçus de Paris car, s'ils avaient su qu'ils seraient aussi bien accueillis, ils auraient sûrement demandé plus).

On notera cependant que le contexte idéologique dans lequel se déroulent les négociations entre Israéliens et Palestiniens tendrait à donner raison à M. Orbach. Deux éléments importants vont en effet dans ce sens. Sur le plan international, les médias israéliens ont rapporté que C. Rice avait en privé comparé la situation des Palestiniens à ce qu'elle avait pu connaître à l'époque de la ségrégation, aux Etats-Unis, dans les années cinquante. Partant du principe que l'on ne peut comparer que ce qui est comparable, on ne voit pas en quoi la situation des Palestiniens est juridiquement et politiquement similaire à celle des Noirs américains. Sauf erreur de notre part, ceux-ci n'ont pas demandé la création d'un Etat au sein des Etats-Unis. On peut donc se demander si, en confondant la lutte pour l'égalité et la lutte pour l'autonomie, la secrétaire d'Etat américaine n'a pas implicitement adopté le modèle de l'Etat unique plutôt que celui d'une négociation visant à faire émerger un autre Etat. Il n'est dans cette perspective pas étonnant qu'elle ne comprenne pas que les discussions entre les deux parties piétinent.

Sur le plan interne, on assiste à un renversement rhétorique similaire dans les propos du gouvernement israélien. Depuis le désengagement de Gaza, il est devenu courant de justifier les négociations avec les Palestiniens et les concessions à leur faire par le souci de préserver le caractère juif et démocratique de l'Etat d'Israël. Il y aurait une contrainte démographique et une contrainte politique : le risque de l'apartheid, c'est-à-dire l'institutionnalisation d'un traitement discriminatoire à l'égard des Arabes israéliens. Cette rhétorique de l'apartheid est également présente chez ces derniers pour dénoncer le traitement que leur réservent les Israéliens et refuser les devoirs civiques qu'impose la vie en société. On passerait donc d'une logique d'occupation à une logique d'apartheid, ce qui à terme nécessiterait qu'Israël soit sanctionné comme le fut à l'époque l'Afrique du sud. Et on voit bien là encore le corollaire de cette argumentation : nous ne sommes pas en présence d'une lutte pour un Etat palestinien mais d'une lutte pour l'égalité des droits, lutte qui ne peut se faire que dans un Etat unifié.

Bref, il ne suffit pas uniquement de parler de deux Etats pour concevoir véritablement une paix durable, encore faut-il s'entendre sur ce que l'on met de dedans.